



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE

Paris, le 24 mars 05

*Groupement enseignement général*

CEN  
FAUCHE pierre  
C1

### Fiche de géopolitique

**OBJET** : sujet n°3 / la construction européenne vous semble-t-elle évoluer vers une Europe puissance ?

La décision prise lors du sommet européen de Bruxelles le mercredi 23 mars 2005, de réétudier le projet de directive « Bolkestein » relative à la libéralisation des services au sein de l'Union européenne (UE) par crainte d'un effet négatif sur l'adoption de la constitution européenne, prouve toute l'importance accordée par les différents pays partenaires au processus de construction politique de l'UE et indirectement à sa puissance.

La construction européenne sera considérée ici, comme le processus historique de créations de liens et d'interdépendances principalement culturels, économiques et politiques entre différents pays européens aboutissant à l'existence de l'UE à 25. L'Europe puissance sera entendue comme la capacité de l'UE à se distinguer non seulement à travers son poids territorial et démographique mais aussi, par les moyens dont elle dispose pour s'assurer d'une influence durable à l'échelle mondiale en termes économiques, culturels, politiques et diplomatiques.

Ainsi, le processus d'évolution actuel de l'UE conduit-il à la réalisation d'une Europe puissance ou bien d'une simple Europe espace? Si l'Europe puissance l'emporte, quels sont les facteurs d'évolution qui permettent de garantir cette puissance ?

**La construction européenne semble évoluer vers une Europe puissance car forte d'un poids économique, démographique et géographique incontestable, l'UE poursuit sa construction politique et diplomatique basée sur un modèle original qu'un éventuel élargissement ne peut annihiler.**

Même si des freins et des difficultés plaident parfois pour la notion d'Europe espace, l'UE présente d'ores et déjà les critères nécessaires pour agir en puissance et son processus de construction original la conduit à renforcer sa capacité de rayonnement et de domination.

### 1) Des facteurs susceptibles de dénaturer le processus de construction européenne et conduisant à une simple Europe espace.

Certes aujourd'hui, la construction européenne peut sembler évoluer vers une simple Europe espace du fait du poids toujours crucial de la souveraineté des Etats, des lenteurs dans le processus de construction politique par rapport à la rapidité des élargissements et de dissensions internes sur la scène internationale.

Tout d'abord, la souveraineté des Etats est toujours prépondérante dans le cadre de la construction européenne. Il s'ensuit une réelle difficulté dans le processus de prise de décision et une remise en cause aisée de questions déjà tranchées au niveau européen par des pays membres. Ce phénomène conduit à considérer l'UE comme un géant économique mais comme un nain politique. La ratification par chaque pays partenaire des mesures prises au sein de l'UE constitue parfois un blocage au processus de construction de l'UE et peut même menacer la cohérence et la crédibilité du modèle donc sa puissance. La ratification difficile du Traité de Maastricht en 1992 le prouve.

De plus, la rapidité des élargissements par rapport à la lenteur des progrès politiques, conduit à considérer davantage l'UE comme une association économique liant des pays géographiquement proches que comme une réelle puissance politique. L'élargissement en 2004 de l'UE à dix nouveaux membres n'a pas été accompagné des avancées exigées sur le terrain politique lors du sommet de Nice.

Enfin, les pays partenaires de l'UE présentent de fortes dissensions en matière de politique extérieure. Au-delà des simples désaccords en matière de politique intérieure, les dissensions en matière de politique étrangère sont nombreuses et la présence d'un Haut représentant pour la politique extérieure ne suffit pas à combler certains fossés. La crise irakienne illustre parfaitement cette atteinte à la notion d'Europe puissance.

Des freins et des dissensions, particulièrement sur le terrain politique, représentent donc des dangers de dérive vers une Europe espace plutôt qu'une Europe puissance. Cependant le processus de construction de l'UE lui garantit déjà un statut de puissance.

### 2) Le statut de puissance de l'UE garanti par son processus de construction.

Cependant, la construction européenne respecte dans son processus d'évolution les critères de puissance. L'UE possède en son sein les facteurs classiques de la puissance qui sont d'ordres économique, géographique, démographique et culturel, et accentue ses efforts en matière politique.

En effet, sur les plans du territoire et de la population, l'UE possède les atouts d'une puissance mondiale. Avec 450 millions d'habitants, la population européenne est particulièrement bien formée, d'esprit ouvert, avec un niveau de vie élevé et répartie sur un territoire présentant également les caractéristiques de la puissance : vaste superficie, ouverture sur des océans, ressources naturelles minérales, ressources agricoles, maîtrise de l'espace par les réseaux de communication.

De plus, ces avantages sont complétés par un poids économique considérable, une réelle capacité d'innovation et un rayonnement culturel qui garantissent à l'UE un statut de puissance dans le long terme. L'UE représente le quart de la richesse mondiale et présente toute la panoplie d'une grande puissance économique : grandes entreprises, maîtrise dans certaines productions (transformation du pétrole et du gaz, aérospatial, nucléaire civil, chimie, biotechnologies, informatique), masse financière et épargne. A cela, elle associe une réelle capacité d'innovation gage de maintien de son rang et un rayonnement culturel à travers ses médias et leur réseau, son système d'éducation et de formation, ses foyers de création artistique et la maîtrise d'Internet.

Enfin sur le plan militaire et politique, elle poursuit ses efforts d'harmonisation et de recherche de cohérence qui sont les compléments indispensables à son statut de puissance. Sur le plan militaire, l'UE se distingue par l'importance et le niveau des armées européennes, les capacités nucléaires de certaines, la maîtrise militaire de l'espace, les industries et les exportations d'armement, les budgets importants et la place prépondérante prise dans les réseaux des alliances militaires. Sur le terrain politique, le processus de construction depuis le Traité de Rome en 1957 n'a cessé de renforcer les liens entre les pays européens pour aboutir à un projet de constitution et à des actions sur la scène internationale comme lors des opérations Althéa, Artémis et Concordia.

### 3) La construction européenne porteuse d'une ambition.

Et surtout, la construction européenne est porteuse d'une ambition qui dépasse la simple association d'Etats (vision de l'Europe espace) pour proposer un modèle original de fonctionnement de différents Etats nations. Si bien que l'UE, entité sui generis, ne peut que se placer sur le terrain de la recherche de la puissance, que les futurs élargissements possibles ne peuvent compromettre.

D'abord, la construction européenne est le fruit d'une prise de conscience et d'une volonté européenne de dépasser les clivages anciens qui ont largement provoqué sa ruine par le passé. Les conflits en ex-Yougoslavie ont rappelé l'UE à ses devoirs et cela a définitivement marqué sa volonté de devenir une puissance à part entière. Cette volonté se concrétise avec la PESC et les premières interventions sous la bannière de l'UE.

La construction politique européenne est fort logiquement la plus difficile à réaliser et nécessite du temps. Pour cela, l'UE s'est dotée d'un système original de fonctionnement et d'agrégation qui permet de procéder selon la « politique des petits pas » mais qui évite les blocages rédhibitoires. Ces agrégats successifs correspondants à des élargissements mais aussi à des avancées politiques, marquent des paliers dans la construction européenne. Ces étapes nécessitent à chaque fois des concertations, provoquent des oppositions mais, au final, l'UE parvient à définir une position commune.

Dans ce cadre, les futurs élargissements ne doivent pas être considérés comme une perte des valeurs fondamentales de l'UE. Le processus d'élargissement fixe les garanties suffisantes pour assurer la pérennité du système UE. Dès lors, l'élargissement à un Etat, y compris la Turquie, ne peut correspondre à une transformation ou une dérive de l'Europe puissance vers l'Europe espace. Les unions douanières déjà existantes avec la Turquie, autorisent dès à présent cette vision espace. L'élargissement ne correspond donc pas à ce besoin. Dès lors, l'intégration de la Turquie perçue comme une remise en cause pour des raisons culturelles, démographiques, territoriales et politiques, ne peut se faire au détriment de l'Europe puissance.

La construction européenne semble évoluer vers une Europe puissance. L'UE présente d'ores et déjà les garanties et les atouts de la puissance aussi bien dans les domaines économiques, géographiques, démographiques, culturels que politiques. Le modèle européen est original et fait de l'UE, une entité sui generis. La construction politique de l'UE est certainement celle qui nécessite le plus de délais et de d'efforts mais l'objectif recherché par les actuelles puissances européennes et bien celui d'une Europe puissance. L'élargissement éventuel à la Turquie, même s'il génère de nombreuses angoisses ne peut remettre en question cette construction originale.

Pièce(s) jointe(s)  
à la  
Fiche de géopolitique  
du grade nom prénom